Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
24 mars 2009
Français
Original : anglais

Vingt-troisième session
New York, 2 mars-9 avril 2009

Ordre du jour

1. Ouverture de la vingt-troisième session par le Président de la Commission.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Examen de la communication présentée par l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
5. Examen de la communication présentée par la Norvège à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
6. Examen de la communication présentée par la France à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
7. Examen de la communication présentée par le Mexique à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
8. Examen de la communication présentée par la Barbade à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
9. Examen de la communication présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
10. Examen de la communication présentée par l'Indonésie à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

09-27865 (F) 250309 250309

11. Examen de la communication présentée par le Japon à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

12. Examen de la communication présentée par la République de Maurice et la République de Seychelles à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

13. Rapport du Président du Comité de la confidentialité.

14. Rapport du Président du Comité de rédaction.

15. Rapport du Président du Comité des avis scientifiques et techniques.

16. Rapport du Président du Comité de la formation et autres questions de formation.

17. Questions diverses.